

CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICES

Dernière modification effectuée le 31/10/2019

INTRODUCTION

TechMe se réserve le droit de modifier ces Conditions Générales de Service sans justification nécessaire et sans avertissement préalable. Lors de chaque signature d'un contrat, le client est donc responsable de relire les Conditions Générales de Service jointes à l'offre commerciale, afin de prendre connaissance d'une éventuelle modification.

La version en vigueur pour le client est celle correspondante à la date d'établissement du contrat.

Les présentes conditions sont conclues entre, d'une part, l'entreprise TechMe (SARL TECHME), SIRET n°84861966400016 et dont le siège est établi au 85 boulevard Vauban, 59800 Lille et d'autre part, les personnes physiques ou morales souhaitant bénéficier d'une location de matériel.

Les parties conviennent que leurs relations seront régies exclusivement par le présent contrat, qui prime en cas de contradiction sur tout document préalablement établi (devis, projet).

Le fait que la société TechMe ne fasse pas application à un moment donné d'un quelconque article des présentes conditions, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement desdites conditions générales de vente.

Toute signature de devis vaut acceptation pleine et entière des CGV transmises avec celui-ci.

1 PRESTATIONS

Les prestations de services concernées par ces conditions générales de vente sont les suivantes :

- Location de matériel audiovisuel (son, lumière, vidéo)
- Installation et désinstallation de matériel audiovisuel
- Transport de matériel audiovisuel

1.1 DÉROULEMENT DE LA LOCATION

Location simple (sans livraison)

Le client viendra retirer le contenu de sa location dans les locaux de TechMe (Port Fluvial 4E Avenue, 59120 Lille) pendant la plage horaire prévue dans le devis. Après paiement du solde de la location et dépôt de la caution (voir modalités de la caution à l'article 3.1), le matériel sera mis à disposition du client. Un technicien de TechMe pourra aider le client à charger le matériel dans son véhicule.

Le client retournera le contenu de sa location dans les locaux de TechMe pendant la plage horaire prévue dans le devis.

Un technicien de TechMe pourra aider le client à décharger le matériel de son véhicule, puis déconditionnera et testera l'intégralité du matériel. Si le matériel est jugé fonctionnel, en bon état et propre, le chèque de caution sera rendu au client.

Location avec livraison

TechMe livrera le contenu de la location à l'heure et l'adresse défini dans le devis. Après paiement du solde de la location et dépôt de la caution (voir modalités de la caution à l'article 3.1) au livreur, le matériel sera mis à disposition du client.

TechMe récupérera le contenu de la location à l'heure et l'adresse défini dans le devis. Le matériel sera déconditionné et testé dans les locaux sous un délais de 2 jours ouvrés. Si le matériel est jugé fonctionnel, en bon état et propre, le chèque de caution sera détruit et le client averti par mail du bon retour du matériel.

Si convenu dans le devis, le matériel peut être installé et désinstallé par un technicien TechMe sur le lieu de l'événement : montage, mise sous tension et réglages.

1.2 LIVRAISON ET DÉLAIS

TechMe s'engage à respecter les horaires de mise à disposition ou livraison du matériel convenus sur le devis signé par le client. Cependant, la société TechMe est dépendante de la collaboration active du client. TechMe ne pourra être tenu pour responsable d'aucun retard en cas de manquement par le client à ses obligations prévues dans l'article suivant des présentes CGV, mais également en cas de force majeure, d'un événement indépendant de la volonté de TechMe ou de l'intervention d'une tierce personne.

Si le matériel est retourné, même partiellement, avec du retard à la société TechMe, cette dernière sera en droit de facturer des pénalités de retard comme précisé dans l'article 3.2.

1.3 COLLABORATION ET OBLIGATIONS DU CLIENT

Le client s'engage à collaborer activement avec l'entreprise TechMe. Il s'engage en particulier à lui fournir, dans les délais requis, tous les documents, renseignements, informations détenues par lui et nécessaires à la réalisation de la prestation de service.

Dans le cadre de la location, le client s'engage à fournir une copie de justificatif d'identité valable (passeport ou CNI), ou un KBIS pour les entreprises. Le client garantit qu'il n'utilisera les services de TechMe qu'à des fins strictement licites

1.4 EXONERATION DE RESPONSABILITE

TechMe n'est soumis dans ses services qu'à une obligation de moyens. En aucun cas, la société ne peut être tenue pour responsable des dommages directs et/ou indirects, matériels et/ou immatériels, liés à un retard de livraison, à une non-conformité aux besoins du client ou dus à une cause indépendante de l'intervention de la société TechMe.

Si la responsabilité de la société TechMe était retenue à la suite de l'inexécution ou de la mauvaise exécution de ses obligations, le total des indemnités ne pourrait, de convention expresse, dépasser un montant égal à 50% du montant de la prestation incriminée.

Un dysfonctionnement du matériel résultant d'une mauvaise utilisation ou d'une négligence sera de la responsabilité de son utilisateur. Il est de la responsabilité du client de s'informer sur le fonctionnement du matériel auprès de la société TechMe.

2 CONTRAT

2.1 DEVIS, COMMANDE

La réalisation de devis par la société TechMe n'est en aucun cas facturé au client. Pour être valable, toute commande doit faire l'objet d'une confirmation écrite. Pour demander la confirmation de sa commande, le client devra retourner par voie postale ou par mail le devis dûment signé et revêtu de la mention manuscrite « bon pour accord ». TechMe confirmera par la suite la validation de la commande par retour de mail. La signature de devis vaut acceptation pleine et entière des CGV transmises avec celui-ci.

Tout additif ou modification du devis n'engagera la société TechMe que si elle l'a accepté par écrit.

2.2 DROIT DE RÉTRACTATION

Toute somme versée par le client reste acquise à TechMe.

Le client peut annuler le contrat qui le lie à la société TechMe en le demandant explicitement par courrier postal ou électronique à l'adresse suivante : contact@techme-event.fr . Si cette demande est adressée à TechMe plus de 7 jours avant la date de début de location l'annulation n'impliquera aucun frais supplémentaire. Si l'annulation a lieu moins de 7 jours avant la date de la location, le client devra payer le solde de la location à TechMe.

2.3 RESPONSABILITÉ et ASSURANCE

Si le matériel est retourné en mauvais état de fonctionnement, incomplet ou abîmé ou nécessitant nettoyage ou remise en état, TechMe adressera au client une facture pour remise en état ou remplacement du matériel à l'identique ou équivalent et en fonction de sa valeur d'achat.

Ces conditions sont valables quel qu'en soit la cause (un vol par exemple), le client devra donc être conscient des risques qu'il encourt et prendre les dispositions nécessaires pour les éviter.

3 PAIEMENT

3.1 CAUTION

Durant toute la durée de location, le matériel est sous la responsabilité du client. Avant la mise à disposition du matériel, un chèque de caution de 10 fois la valeur TTC de la location du matériel sera remis par le client à la société TechMe.

3.2 PRIX

Les prix facturés sont ceux établis au jour de la commande sur la base des conditions économiques en vigueur. Sauf contre-indication dans le devis, ils sont valables pour une durée maximale de 1 mois à partir de la date d'émission du devis.

Tous les prix proposés et facturés par la société TechMe sont assujettis à la TVA en vigueur.

Seul un prix indiqué sur un devis valable produit par TechMe fait office d'un engagement. Tout autre tarif communiqué au client par n'importe quel biais ne pourra engager la société TechMe.

En cas de retard du retour du matériel loué, même partiellement, TechMe facturera des pénalités sur la base de 2 fois le prix de location journalier sans remise par jour de retard. Afin d'éviter de telles pénalités, le client devra prévenir le plus tôt possible la société TechMe de son retard. Après 7 jours de retard, si le matériel n'a toujours pas été restitué, la caution du client sera encaissée par la société TechMe.

Si le matériel est retourné à TechMe mal reconditionné, sale, TechMe sera en droit de facturer un service de remise en état sur la base de 50€HT de l'heure travaillée.

3.3 MODALITÉS DE PAIEMENT

Sauf stipulation contraire, il est perçu à la commande une somme de 50% du total de la location, à titre d'acompte au sens de la loi.

Sauf contre-indication dans le devis, le solde est à régler avant la mise à disposition du matériel.

Les paiements seront adressés en euros à TechMe par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de "SARL TECHME". Une facture sera éditée pour chaque paiement. Le paiement par chèque ne peut se faire que par chèque exprimé en euro et tiré sur une agence bancaire française. Quelque soit le mode de paiement convenu entre les parties, le paiement ne sera considéré comme réalisé qu'après encaissement effectif du prix.

En cas de non-paiement, même partiel, à l'échéance, la société TechMe se réserve le droit de résilier le contrat ou de suspendre l'exécution des services en cours.

3.4 RETARDS ET PÉNALITÉS

Pour le client particulier, Conformément au code de la consommation, des pénalités de retard sont applicables dans le cas où les sommes dues sont versées après la date de paiement tel que prévu dans les précédentes conditions. Ces pénalités de retard sont calculées sur la base de 5 fois le taux de l'intérêt légal. En cas de résolution de la vente pour défaut de paiement, les sommes payées par l'acheteur seront acquises à la société TechMe.

En cas de non-paiement total ou partiel d'une commande à l'échéance, les sommes dues au titre de cette commande ou d'autres commandes déjà exécutées ou en cours de prestation seront exigibles après mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception.

Pour le client professionnel, conformément à l'article L441-6 du Code de commerce, des pénalités de retard sont applicables dans le cas où les sommes dues sont versées après la date de paiement tel que prévu dans les précédentes conditions. Ces pénalités de retard sont calculées sur la base de 5 fois le taux de l'intérêt légal. En cas de résolution de la vente pour défaut de paiement, les sommes payées par l'acheteur seront purement et simplement acquises à la société TechMe.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).

En cas de non-paiement total ou partiel d'une commande à l'échéance, les sommes dues au titre de cette commande ou d'autres commandes déjà exécutées ou en cours de prestation seront immédiatement exigibles après mise en demeure.

3.5 RECLAMATIONS & LITIGES

En cas de réclamation sur une location, le devis reste le document de référence auquel les deux parties doivent se référer pour évaluer si la prestation est conforme aux spécificités du projet. Seuls les éléments mentionnés dans ce document sont considérés comme relevant des obligations de TechMe.

En cas de litige relatif aux présentes conditions générales du client, le client ou TechMe devra faire l'objet d'une contestation écrite à l'autre partie par lettre recommandée avec avis de réception.

Pour les clients particuliers, si aucun accord entre TechMe et le client n'a été trouvé dans un délai de 60 jours à partir de la date de réception de la contestation, conformément aux articles L152-1 du Code de la consommation le client a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à la société TechMe.

Une liste des médiateurs agréés est disponible sur le site internet de la médiation de la consommation accessible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/mediation-conso>.

3.6 LOI APPLICABLE

Les présentes conditions générales sont régies par la loi Française.

En cas d'échec de la médiation entre TechMe et le client, la partie la plus diligente peut saisir le Tribunal compétent.

4 PROPRIÉTÉ DES FICHIERS ET DONNÉES

4.1 ETUDE ET PROJET

Les documents produits par la société TechMe dans le cadre d'une étude technique, quelque soit leur nature, restent toujours son entière propriété. Le client a cependant le droit de les communiquer à des tiers sans avoir à demander l'autorisation, à condition de rappeler la paternité de TechMe.

Tous autres documents, quelle que soit leur nature restent soumis aux droits de la license logicielle qui leur est rattaché.

4.2 TRAITEMENT DES DONNÉES

Les informations recueillies sur le client font l'objet d'un traitement informatique réalisé par l'entreprise TechMe et sont indispensables au traitement de sa commande.

Ces informations et données personnelles sont également conservées, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des travaux commandés et des garanties éventuellement applicables à l'issue de ces travaux.

Le responsable du traitement des données est l'entreprise TechMe dont le siège social est situé au 85 Boulevard Vauban 59800 LILLE et joignable à cette adresse mail : contact@techme-event.fr. L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés de TechMe et les sous-traitants intervenants pour la prestation. TechMe s'engage à prendre toutes les mesures raisonnables permettant de protéger les données personnelles communiquées par le client.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, et par le Règlement Européen n°2016/679, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email mentionnée ci-dessus, en joignant un justificatif de son identité valide. En cas de réclamation, le client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).